

Quels bienfaits les coopérateurs en retirent-ils ?

Les fidèles de l'Opus Dei prient tous les jours pour tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, aident ou ont aidé la Prélature à mener à bien sa mission dans l'Eglise.

25/03/2014

Les prêtres de la Prélature offrent aussi la messe, en certaines occasions, pour l'âme des coopérateurs défunts.

En outre, le Saint Siège a accordé aux coopérateurs catholiques la possibilité de gagner une indulgence plénière - selon les conditions habituelles requises par l'Eglise - lors de certaines fêtes et anniversaires de l'Opus Dei et le jour anniversaire de leur nomination comme coopérateur.

Ils peuvent aussi obtenir une indulgence partielle, dans diverses circonstances, par exemple, quand ils se réunissent pour des activités de formation spirituelle.

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ch/article/quels-bienfaits-les-cooperateurs-en-retirent-ils/>
(27/01/2026)